

Centre Sportif Vallée de Joux SA – Plan de protection

État du 08.02.2022

Afin de garantir le maintien de votre séjour dans nos installations, tout en respectant les règles d'hygiène et de distanciation sociale, certaines mesures ont été mises en place. Ce concept s'adresse aux séjours dès une nuit. Également dans le cadre scolaire, conformément à la Décision 186 :

- Tous les encadrants et participants **dès 16 ans doivent obligatoirement disposer d'un certificat COVID** valable.
- Participants et encadrants doivent effectuer :
 - un auto-test au maximum 24 heures avant le début du camp
 - un auto-test dès le retour du camp
- Pour les mineurs, une confirmation écrite du test négatif par les représentants légaux doit être exigée. Pour les majeures une confirmation écrite du test négatif doit être également exigée.
- Pour les camps avec des participants de plus de 16 ans, en plus des auto-test, certificat de vaccination ou de guérison (2G) pour tous.
- Un-e encadrant-e est responsable que tous les auto-tests et certificats COVID soient valables et tiendra un listing à jour. L'identité de chaque participant et encadrant doit être connue et conservée pendant deux semaines après la fin du camp.
- Participants et encadrants vulnérables (non vaccinés) ainsi que les personnes qui ont été en contact moins de dix jours avant l'activité avec une personne infectée ou les personnes qui présentent des symptômes ne participent pas au camp.
- Dans la mesure du possible il faut isoler le camp avec l'extérieur. Pour les personnes qui doivent tout de même avec des contacts prennent des dispositions nécessaires (désinfection des mains, port du masque, etc.).

- Il est recommandé d'organiser les affaires des participants dans les dortoirs afin d'éviter tout contact, ainsi que de prévoir des tournus au moment des douches, afin de respecter les distances physiques.
- Chaque participant et encadrant se lave ou se désinfecte les mains en arrivant dans un lieu (restaurant, salle de gym, logement collectif, ...)
- Le service des repas est géré par les encadrants pour garantir les mesures d'hygiène. Aucun aliment n'est proposé en libre-service.
- Lors de l'accueil et du départ des participants, les parents doivent garder la distance et porter le masque. Ils ne doivent pas rentrer dans le bâtiment.
- En cas de suspicion de COVID-19, le participant sera isolé et le responsable :
 - lui remettre un masque
 - nommera une personne pour s'occuper du participant
 - se chargera d'organiser une visite par un médecin
 - se chargera de l'information à la famille et du retour à domicile voir une hospitalisation le cas échéant
- En dehors du camp, les concepts de protections propres à chaque lieu (piscine, patinoire, etc.), prévalent.
- De manière générale, le concept de protection Covid-19 édicté par le Groupe de Liaison des Activités Jeunesse (GLAJ) en vigueur au moment du séjour doit être scrupuleusement respecté. Il est disponible sous www.glajvaud.ch.

Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur la responsabilité de toutes et tous.

ENGAGEMENT PAR LE RESPONSABLE

Nom du groupe : _____

Dates du séjour : du _____ au _____

Nom : _____

Prénom : _____

Par sa signature, le responsable s'engage à respecter le présent plan de protection.

Lieu et date : _____

Signature : _____